

Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Option Aquaculture

Titre(s) visé(s) & niveau(x) de formation

- Brevet de Technicien Supérieur Agricole – Option Aquaculture (N°32321206)
- Diplôme de niveau 5 (Bac + 2) certifié par le Ministère de l'Agriculture
- Codes formation : Code RNCP : 17215 – Code NSF : 212 – Formacodes : 21347 / 21336

Texte(s) de référence

- Arrêté du 19 juin 2013 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien.ne supérieur.e agricole option « aquaculture ».
- Arrêté du 2 mai 2019 modifiant les grilles horaires du brevet de technicien supérieur agricole
- Directives et recommandations DRAFF 2020 sur la mise en oeuvre des formations par apprentissage.

Finalité(s) – Types d'emploi

- Le-la titulaire de ce brevet peut exercer les fonctions d'agent de production, de producteur en aquaculture ou aquaculteur, de cadre au sein d'une équipe de production, de responsable de gestion, de système d'écloserie, d'élevage au sein d'une entreprise aquacole.
- L'activité d'aquaculteur peut être exercée en tant que salarié ou en étant à son propre compte
- Les technicien-ne-s supérieurs peuvent également exercer des fonctions d'appui technique et de conseil pour accompagner les prises de décisions, notamment pour des entreprises aquacoles, groupes agro-alimentaires, ou équipementiers aquacoles. Ils-elles peuvent également travailler pour des organisations professionnelles, des structures de formation et d'enseignement...
- Le titulaire de ce BTSA pourra également poursuivre ses études en Licence Pro (ou générale), plusieurs licences sont proposées, puis accéder à un Master (Master BAEMT en Bio-ressources aquatiques), par exemple, ou se tourner vers une école d'ingénieur.e.s.agronomes... bien que ce BTSA soit avant tout un diplôme conçu pour une insertion professionnelle à l'issue de la formation.

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis formation

- Toute personne* (scolarisée ou non), âgée de – de 30 ans, désireuse d'exercer un des métiers de la filière aquicole et titulaire soit d'un BAC Pro Aquaculture, Cultures Marines, Gestion des milieux naturels et de la faune...), soit d'un Bac général (S, ES et L) ou d'un Bac technologique (STAV, STG, STI et STL).
- Être titulaire de l'aptitude physique certifiée par un médecin agréé.
- Les demandes d'inscription s'effectuent entre le 20 janvier et le 20 mars de chaque année, sur le portail national « Admission Post Bac ». Un test de positionnement peut être mis en œuvre en fonction du profil des candidats avant l'entrée en formation.

* Pour les candidat.e.s en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CFA qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement.

Objectif(s) de la formation

- Préparer le-la candidat-e aux fonctions, tâches et responsabilités qu'il-elle devra accomplir et auxquelles il-elle devra faire face dans l'exercice de son futur métier, soit en tant qu'agent de production, de producteur, de cadre responsable d'équipe(s), de responsable de gestion de système d'écloserie, ou d'élevage au sein d'une entreprise aquicole (pisciculture continentale ou marine, conchyliculture, entreprise de cultures d'algues et de plantes aquatiques, carcinoculture, aquariophilie, pêche professionnelle estuarienne et continentale ...)

Durée(s), modalité(s) de formation, effectifs par groupe classe

- **1 400 h**, soit 40 semaines de **formation en centre, sur 2 ans, par voie d'apprentissage.**
- Formation composée d'enseignements généraux, techniques et professionnels.
- Formation dispensée en mode présentiel*, au Lycée Maritime Florence Arthaud situé à Saint-Malo (35), avec alternance de périodes en centre et en entreprise (64 semaines de formation en entreprise rémunérées et effectuées sous contrat d'apprentissage sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage). * Certains enseignements pourront néanmoins, selon la situation, être dispensés à distance via une plateforme de formation en ligne.
- De **16 à 24** élèves-apprentis.

Compétences Attestées

Capacités générales

- C1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- C2. Communiquer dans une langue étrangère
- C3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
- C4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données

Capacités professionnelles

- C5. Analyser le fonctionnement des écosystèmes aquatiques
- C6. Caractériser les potentialités de production aquacole sur un territoire en prenant en compte le développement durable
- C7. Conduire un processus d'élevage dans le respect des contraintes réglementaires, du bien-être animal et de l'environnement
- C8. Mettre en œuvre les équipements aquacoles dans le respect des contraintes d'hygiène, de sécurité, de protection d'environnement et du bien-être animal
- C9. Participer au pilotage de l'entreprise aquacole
- C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aquaculture pour faire face à une situation professionnelle

Modalités de certification

- L'examen comporte 2 groupes d'épreuves comptant chacun pour 50 % dans la délivrance du diplôme : 5 épreuves sont organisées sous forme de contrôle en cours de formation (CCF) et 2 épreuves, organisées en fin de formation, permettent de contrôler que les objectifs terminaux de la formation sont atteints.

Conditions d'admission aux épreuves, délivrance du (des) titre(s)

- Pour se voir délivrer le diplôme, le candidat-e, doit satisfaire aux 3 conditions suivantes :
 - obtenir une moyenne $>$ ou $=$ à 9/20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales,
 - justifier d'une moyenne $>$ ou $=$ à 10/20, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves auxquels s'ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d'EPS et de la moyenne du module d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois,
 - ne pas avoir obtenu de note $=$ à 0/20 à l'une des épreuves.

Calendrier, dates et horaires de la formation

- Ouverture d'une promotion tous les 2 ans.
- Pour connaître les dates de la prochaine session, nous contacter :

C.F.A.-C.E.F.C.M. : 02.98.97.02.01 - info@cefcfm.fr

U.F.A.-L.P.M. de Saint-Malo : 02.99.81.97.10 - LPM-Saint-Malo@developpement-durable.gouv.fr.

Coût, financement de la formation

- Financement de la formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, via la taxe d'apprentissage, par l'OPCO de Branche de l'entreprise (OCAPIAT),
- montant de prise en charge sur 2 ans : 13 554,00 €, soit 6 777,00 € annuel.

Pour aller plus loin...

- Rendez-vous sur le site Web du LPM de Saint-Malo :
<http://www.lycee-maritime-saint-malo.fr>
- Visualiser le Référentiel de Formation en vigueur :
[Référentiel BTSA Aquaculture 2013](#)
- Visualiser la fiche RNCP sur le portail France Compétences :
[Fiche RNCP 17215 BTSA Aquaculture](#)
- Visualiser les fiches ROME Métiers en lien avec la certification sur le portail Pôle Emploi :
[A1404 – Aquaculture](#)
[A1301 - Conseil et assistance technique en agriculture](#)
- Rendez-vous sur le portail d'emplois dédié à l'aquaculture et consulter les offres :

www.breizhmer-emploi.bzh/
https://www.aquaculteurs.com/emplois_offres.php
- Consulter les autres sites en lien avec la certification :
<https://agriculture.gouv.fr/>
<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/btsa/aqua>
- Renseignez vous sur l'apprentissage et consulter le portail d'informations dédié :
https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/
- Consulter nos taux de réussite aux examens et les taux d'insertion :
<http://www.cefcm.com>



Programme de la formation

BTSA - Option Aquaculture				
Enseignements	Modules - Matières	Durées		
		1ère année	2ème année	Total cycle
Enseignements généraux	M 11 – Accompagnement du projet personnel et professionnel	30h	30h	60h
	M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	40h	40h	80h
	M 22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	80h	80h	160h
	M 23 – Langue Vivante	54h	55h	109h
	M 31 – Education Physique et Sportive	30h	30h	60h
Enseignements techniques et professionnels	M 41 – Traitement des données	36h	35h	71h
	M 42 – Technologie de l'information et du multimédia	20h	20h	40h
	M 51 – Les écosystèmes aquatiques	50h	50h	100h
	M 52 – Les espèces élevées en aquaculture	40h	40h	80h
	M 53 – La production aquacole basée sur l'alimentation exogène	75h	75h	150h
	M 54 – La production aquacole basée sur l'exploitation du milieu naturel	55h	55h	110h
	M 55 – Equipements aquacoles	45h	45h	90h
	M 56 – Fonctionnement de l'entreprise aquacole	40h	40h	80h
	M 57 – Filière, marché et territoire	40h	40h	80h
Autres activités	M 71 – Module d'Initiative Locale (gestion de l'environnement, des déchets ...)	40h	40h	80h
	Préparation et exploitation des périodes en entreprise	15h	15h	30h
	Accompagnement au rapport de stage	10h	10h	20h
TOTAL - heures de formation en centre		700h	700h	1400h

Cette durée de formation peut être revue à la baisse ou à la hausse en fonction des acquis et profil du/de la candidat-e et ce, dans le cadre d'un positionnement effectué avant l'entrée en formation.

